

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20230628-D61_23JUIN-DE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS: Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS: Patrick MANDIN - Sabine LOIZEAU

LES EPESSES: Jean-Louis LAUNAY - Hélène POINGT-GASKA - Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE: Franck GAUTHIER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES: Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37 Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs:

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés:

Elodie BRANGER - Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

• 61. ASSOCIATION CHEMIN DE FER DE LA VENDEE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - Rapporteur : Landry RONDEAU

L'association du Chemin de Fer de la Vendée, association « loi 1901 », créée en 1992, exploite et entretient la ligne de chemin de fer entre Mortagne sur Sèvre et les Herbiers et transporte d'avril à octobre, plus de vingt mille passagers par an à bord de trains historiques.



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20230628-D61_23JUIN-DE

Département de la Vendée

L'association compte 70 bénévoles et 4 salariés en pleine saison.

L'objectif majeur de l'association est de sauvegarder, conserver et valoriser le patrimoine ferroviaire par la restauration de pièces anciennes et l'organisation d'activités éducatives et culturelles dans le but de sensibiliser le public à ce patrimoine de l'histoire commune.

A ce titre, l'association a acquis une locomotive à vapeur de 1945 (SACM 030T8143 Hannibal) au début des années 2000. Jusqu'en 2012, elle subira beaucoup de réparation pour être exploitée deux saisons avant d'être arrêtée.

Depuis 2019, l'équipe de l'association remet en état la locomotive et souhaite la remettre en marche à compter de l'été prochain.

De gros travaux ont été envisagés, tels que la rénovation de la chaudière, la remise à neuf du châssis et des suspensions et les remises en état de tous les organes de fonctionnement de la machine. Le montant des travaux est estimé à 250 000 € dont 200 000 € financés par les fonds propres de l'association.

L'Association du Chemin de Fer de la Vendée sollicite de la Communauté de communes du Pays des Herbiers une subvention de 12 000 € afin d'achever leur projet de restauration de la locomotive.

Considérant que le Chemin de Fer de Vendée constitue un élément d'attractivité touristique important sur le bocage et le Pays des Herbiers,

Considérant que le projet contribue à la préservation du patrimoine local historique et culturel.

Vu les articles L211-1 et suivants du Code du Tourisme définissant les forfaits touristiques, Vu l'article L 221-5 du Code de la Consommation et l'article R 211-4 du Code du Tourisme, encadrant les obligations d'information des clients de l'Office du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme du 2 mars 2023. Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 juin 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le versement d'une subvention de 12 000 € à l'Association du Chemin de Fer de la Vendée, dont les crédits sont inscrits au budget Tourisme 2023,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaire à ce dossier.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

> Patrice BOUANCHEAU, Secrétaire de séance

> > 0 5 JUIL, 2023

0 5 JUIL. 2023

Christophe HOGARD, Président

Pour copie conforme,